

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 07 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.

Date de la convocation : 03 juillet 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoît, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

ABSENTS EXCUSES : M. REDON Daniel donne pouvoir à Mme MARTINEAU Karine
M. CABOCHE Francky donne pouvoir à Mme MONTIEL Marie-Alice

M. OBERRIEDER Alexandre a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Échange de parcelles à titre gratuit entre la commune et M. et Mme Gérard ARNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un échange de terrains entre la commune et M. et Mme Gérard ARNAUD avait été convenu depuis plusieurs années afin de permettre l'élargissement de la voie publique ;

Considérant que cet échange a été réalisé de fait mais n'a jamais été régularisé par acte notarié ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation foncière de cette situation ;

Considérant que cet échange est consenti à titre gratuit et porte sur les parcelles suivantes :

Parcelles cédées à la commune par M. et Mme Gérard ARNAUD :

- B 2765 pour 38 m² ;
- B 2767 pour 44 m² ;
- B 2769 pour 5 m² ;
- B 2771 pour 351 m² ;
- B 2772 pour 109 m² ;
- B 2774 pour 11 m² ;

soit une superficie totale de 558 m².

Parcelles cédées par la commune à M. et Mme Gérard ARNAUD :

- B 2786 pour 126 m² ;
- B 2787 pour 13 m² ;

soit une superficie totale de 139 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

Décide :

Article 1 : D'approuver l'échange de parcelles à titre gratuit entre la commune et M. et Mme Gérard ARNAUD, selon les modalités et superficies ci-dessus exposées.

Article 2 : De constater que les parcelles cadastrées section B n° 2765, 2767, 2769, 2771, 2772 et 2774, d'une superficie totale de 558 m², sont transférées à la commune.

Article 3 : De constater que les parcelles cadastrées section B n° 2786 et 2787, d'une superficie totale de 139 m², sont transférées à M. et Mme Gérard ARNAUD.

Article 4 : De préciser que cet échange est réalisé à titre gratuit, conformément à l'accord intervenu entre les parties.

Article 5 : D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

Article 6 : De préciser que l'ensemble des frais liés à la régularisation de cet échange, notamment les frais d'acte et de publicité foncière, seront supportés par moitié par chacune des parties, soit 50 % par la commune et 50 % par M. et Mme Gérard ARNAUD.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10 JUL. 2026

ID : 085-218500023-20260707-DEL20260708-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Alexandre OBERRIEDER



Madame La Maire,
Laëtitia MARECHAL



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUL. 2026
- la publication sur le site internet www.laiguillon-survie.fr le : 10 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérécourse citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr